

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le 3 mars 2025 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudié les demandes de dérogation mineure suivante :

Propriétaire :	9322-3691 Québec inc.
Lots visés :	6 527 857 et 6 534 644 du cadastre du Québec
Emplacement :	601-603, rue Meigs
Nature et effet	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'une aire de
de la demande :	stationnement de six cases, soit une case par logement, alors que les dispositions du
	Règlement 458 de zonage exigent un minimum de 1,5 case par logement.

Propriétaire :	9322-3691 Québec inc.
Lots visés :	6 527 857 et 6 534 644 du cadastre du Québec
Emplacement :	601-603, rue Meigs
Nature et effet	La demande de dérogation mineure vise à permettre une marge latérale droite de
de la demande :	1,5 m, alors que les dispositions du Règlement 458 de zonage exigent une marge
	latérale minimale de 2 m.

Propriétaire :	9322-3691 Québec inc.
Lots visés :	6 527 857 et 6 534 644 du cadastre du Québec
Emplacement :	601-603, rue Meigs
Nature et effet	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'une allée de
de la demande :	circulation de 3 m de largeur, alors que les dispositions du Règlement 458 de zonage
	exigent une largeur minimale de 6 m.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Stéphanie Aubé, conseillère en urbanisme au Service de planification et d'aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 12 février 2025.

Marielle Benoit, OMA Directrice générale et greffière